

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 octobre 2008

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mr Marcel DUBOIS, Mmes Annie DOUSSINT, Nathalie LEBRETON, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Jacques CANAL, Marc LEBOT, Jean-Michel DUMAZERT, Mmes Maryse LAUMONIER, Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD.

Excusés : Mr Vivian DE BONA pouvoir à Mme Paule MASSON
Mr Christian BOHER pouvoir à Mme Annie DOUSSINT
Mr Daniel PRUNIER pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT
Mr Marc OUDET pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEYSSEDOU

1) Travaux de remise aux normes et de sécurité concernant l'électricité du stade

Mme le Maire explique à l'assemblée municipale que l'installation électrique du stade, datant d'environ 50 ans, est obsolète.

Le boîtier de sécurité est régulièrement ouvert et la chaîne et cadenas mis en place sont régulièrement fracturés. Il est donc impératif, dans un souci de sécurité publique de couper l'alimentation en électricité du stade.

Dans un premier temps, Mme le Maire a informé les associations ASBC et Franco-portugaise de la coupure de l'alimentation électrique du stade.

Dans un deuxième temps, la SICAE a été sollicité afin d'interrompre la fourniture en électricité du stade à partir du 6 octobre 2008.

La SICAE a établi un devis de remise aux normes et de sécurité du stade pour une estimation d'environ 15 000€.

Afin de financer une partie du devis, Mr Franck MARLIN, député-maire, propose une enveloppe parlementaire pour participer aux frais de remise aux normes et de sécurité du stade. Toutefois, le dossier doit être déposé au plus tard le 20 octobre 2008 pour étude devant la commission. Mme le Maire précise également qu'une rencontre a été organisée avec le PNR afin d'étudier une demande de subvention qui viendrait compléter l'enveloppe parlementaire si celle-ci était accordée. Cette subvention serait de 80% d'un montant plafonné.

En parallèle, Mme le Maire a rencontré Mme SECHET, présidente de l'ASBC. Il ressort de cet entretien qu'un contact sera établi avec la ligue de football afin de demander une subvention pour participer à la réfection électrique du stade.

Mme LEBRETON demande que soit pris contact avec la direction de la Jeunesse et des Sports afin de demander s'il existe une possibilité de subvention également.

Il est précisé que le dossier sera monté d'ici la fin de l'année 2008 mais que les frais relatifs à ces travaux seront prévus au budget 2009.

Mr DUBOIS explique le principe des subventions. Elles doivent impérativement être demandées avant le commencement des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à l'unanimité à :

- engager des travaux de remise en état aux normes et de sécurité concernant l'électricité du stade selon les devis établis par la SICAE.

- engager des travaux de réhabilitation des projecteurs du stade.

- solliciter et déposer un dossier afin d'obtenir, auprès de la commission concernée, une enveloppe financière proposée par le député-maire Franck MARLIN pour la mise en sécurité électrique du disjoncteur, du compteur et des projecteurs du stade.

- demander une subvention auprès du PNR pour ces mêmes travaux.

2) Relations avec les associations utilisant le stade

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que la coupure en électricité du stade pose des problèmes aux associations l'utilisant.

Lors de l'entretien avec Mme SECHET, présidente de l'ASBC, il a été évoqué que la saison de football était compromise et que les familles pouvaient demander un remboursement de la cotisation.

Afin de compenser ce manque, il est proposé de fournir gratuitement la salle des fêtes au titre de l'année 2008.

En ce qui concerne l'association franco-portugaise, celle-ci demande la possibilité d'installer un compteur provisoire afin de permettre la fourniture en électricité. La pose d'un compteur de chantier aux frais de l'association franco-portugaise et sous leur responsabilité est acceptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de proposer gratuitement sur l'année 2008 la salle des fêtes à l'ASBC, si aucune installation provisoire ne peut être sécurisée.
- Autoriser la pose de compteurs de chantiers aux deux associations utilisant le stade.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 11 H 00

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mr Marcel DUBOIS	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Daniel PRUNIER	Pouvoir à Mme TOSTIVINT
Mme Nathalie LEBRETON	
Mr Christian BOHER	Pouvoir à Mme DOUSSINT
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mr Vivian DE BONA	Pouvoir à Mme MASSON
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mr Marc LE BOT	
Mme Paule MASSON	
Mr Marc OUDET	Pouvoir à Mr DUBOIS